

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

28 juin 2010

L'an deux mil dix, le vingt huit juin à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel des ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

Etaient présents : ANDRE Marie-Louise, BACCONNIER Bernadette, BADAIRE Colette, BARTASSOT Annie, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, DYVRANDE Thibault, FREMAUX Michel, GOHEL Jean-Pierre, LANCE Jean-Pierre, LE BARBEY Chantal, LEMAIRE Régis, LEVARD Danièle, RIQUART Annette, THOMASSE Daniel et VIEL Philippe.

Etaient absents : DUMOUTIER Nadine (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise), HAMARD Sébastien (pouvoir à DYVRANDE Thibault), HERVE Patrick (pouvoir à BADAIRE Colette), MARCELIN Jean-Luc (excusé), MARIE Philippe (pouvoir à FREMAUX Michel) et THUILLIER-HAMEL Gérard (pouvoir à VINOT-BATTISTONI Dominique).

PRESENTATION PROJET SPIRAL 2 AU GANIL

Monsieur le Maire demande à Monsieur GOHEL Jean-Pierre, représentant de la commune dans le cadre de la commission locale d'information du GANIL, de bien vouloir présenter à ces collègues les enjeux liés à cette demande.

Monsieur GOHEL Jean-Pierre expose que ce projet est soumis à enquête publique depuis le 14 juin 2010 et jusqu'au 15 juillet 2010 afin de permettre à chaque citoyen des communes situées dans un rayon de 5 km autour de l'installation de pouvoir consulter le dossier complet.

Monsieur GOHEL Jean-Pierre rappelle l'enjeu économique lié à la présence du GANIL dans notre région ainsi que l'importance des travaux de recherches réalisés et permettant entre autre à la Région de bénéficier d'équipements d'imagerie médicale à la pointe de la technologie. Le projet vise à développer les thématiques de recherche du GANIL, et l'implantation de Spiral 2 rendra possible la candidature de Caen à l'équipement Eurisol. Les risques encourus restent maîtrisés et les émissions radioactives ne sont en aucun cas permanentes.

Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec un avis défavorable de Monsieur LANCE Jean-Pierre et deux abstentions de messieurs DYVRANDE Thibault et HAMARD Sébastien par procuration, à la majorité absolue des voix,

EMET un avis favorable à l'implantation de spiral 2 au GANIL.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION LOCAL RUE DES DEUX PIERRES

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'étude de Maître Noir et concernant la vente d'un bien référencé AH 10 situé 5 rue des Deux Pierres. Ce local présente un intérêt particulier pour la commune puisqu'il pourrait permettre d'y installer les services techniques ; le local actuel est devenu trop étroit et ne permet plus le stockage du matériel dans de bonnes conditions. Monsieur le Maire expose les coûts liés à la construction d'un nouveau bâtiment et présente le prix de vente fixé à 100 000 €. Les services des domaines, consultés sur ce dossier, sont en accord sur le montant de la vente. De plus, les membres de la commission travaux ainsi que les Maires-Adjointes ont pu visiter les locaux et trouvent ce bâtiment très adapté pour une implantation des services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'exercice par la commune de son Droit de Préemption pour le bien situé 5 rue des Deux Pierres référencé au cadastre AH 10.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner dans ce sens ;

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire un emprunt d'un montant de 150 000 € afin de permettre l'acquisition du bien et la réalisation de travaux afin de finaliser l'implantation des services techniques dans ce local ; à savoir la réalisation d'un bloc sanitaire et la clôture du terrain.

CHARGE Monsieur le Maire de consulter différents organismes bancaires afin d'opter pour la meilleure proposition commerciale.

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES DE LA COMMUNE POUR LES LOTS 2 ET 3 POUR LA CREATION DE LA 2EME VOIE PRINCIPALE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé une consultation pour les lots 2 et 3 pour la création de la 2^{ème} voie sachant que le lot 1 correspondant aux voiries, fait l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général du Calvados, ce dernier prenant en charge le lancement de la consultation pour ce lot.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'une réunion de coordination des opérations a déjà eu lieu visant notamment à fixer un calendrier commun avec le Conseil Général entre autre pour permettre le lancement des deux consultations en même temps en vue d'un démarrage des travaux mi-juillet. La commune de son côté a fait le nécessaire et le résultat de la consultation peut être aujourd'hui validé. Malheureusement, les services du Conseil Général du Calvados n'ont pas respecté leur engagement et ne valideront les résultats de leur consultation qu'au mois d'août ce qui rend impossible un démarrage des travaux avant le mois de septembre.

Monsieur le Maire déplore cette situation, mais cette dernière est aujourd'hui un état de fait et rien ne peut modifier ce retard de calendrier. Les travaux se dérouleront ainsi en deux phases : cet été l'aménagement des réseaux et en septembre la réalisation du giratoire et des voiries.

Monsieur le Maire présente maintenant les résultats de l'appel d'offres tels que validés par la commission :

Lot n°2 Eclairage public/branchement d'eau potable

Entreprise SPIE OUEST pour 20 741.69 € HT

Lot n°3 Espaces Verts

Entreprise LEBLOIS ENVIRONNEMENT pour 39 582.98 € HT.

Monsieur le Maire précise que les chiffrages en option concernant le branchement d'eau potable se sont avérés infructueux dans le cadre de cet appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le choix de ces entreprises pour la réalisation des travaux de la 2^{ème} voie principale et ne peut que déplorer le retard pris par le Conseil Général du Calvados dans ce dossier.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE CAEN LA MER POUR LA REALISATION D'UNE PISTE
CYCLABLE LE LONG DE LA FUTURE 2EME VOIE**

Monsieur le Maire expose le bilan de la réunion qui s'est tenue le 15 juin dernier organisée par la Communauté d'Agglomération Caen la mer exposant les possibilités données aux communes de solliciter Caen la mer dans le cadre de la réalisation de pistes cyclables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Caen la mer pour la réalisation d'une piste cyclable le long de la 2^{ème} voie.

DEMANDE à Monsieur le Maire d'accompagner cette délibération du chiffrage de ces travaux réalisé par le Maître d'œuvre le cabinet Landry.

**CONVENTION AVEC LE SDEC ENERGIE POUR DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE
D'OUVRAGE POUR LA CREATION DE LA 2EME VOIE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a transféré au SDEC Energie la compétence éclairage public en mai 2004 et expose que de ce fait, il est nécessaire de signer une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage par le SDEC à la commune afin de permettre la mise en place de l'éclairage public dans le cadre des travaux de la 2^{ème} voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEC Energie visant à déléguer temporairement la maîtrise d'ouvrage à la commune dans le cadre des travaux d'aménagement de la 2^{ème} voie principale.

DELEGATION POUR SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire présente la nécessité de remettre à jour les dossiers de rétrocession des voiries sur l'ensemble du territoire communal. De nombreux dossiers sont restés sans suite depuis quelques années. Pour ce faire, le Maire peut rédiger un acte administratif afin de finaliser les démarches.

Dans ce cas, le Maire est rédacteur de l'acte et ne peut pas être également représentant de la commune ; il est de ce fait nécessaire de désigner par délégation un Maire-Adjoint pour signer lesdits actes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désigner Madame DUMOUTIER Nadine, Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme, qui saura, eu égard à ses compétences, remplir cette mission.

DECIDE de donner cette délégation de façon permanente et pour tous les actes administratifs susceptibles d'être rédigés par le Maire.

SYMPERC : ADHESION DU CLOS MORANT

Monsieur le Maire demande à Monsieur LANCE Jean-Pierre de bien vouloir exposer ce sujet.

Monsieur LANCE Jean-Pierre rappelle que le SYMPERC doit réglementairement consulter les communes et EPCI adhérents au syndicat afin de valider l'adhésion d'une nouvelle commune ou d'un EPCI.

Monsieur LANCE Jean-Pierre expose que le syndicat du Clos Morant a sollicité son adhésion au SYMPERC et la commune doit donc se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur l'adhésion du syndicat du Clos Morant au SYMPERC.

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU
POTABLE**

Monsieur le Maire demande à monsieur LANCE Jean-Pierre de bien vouloir présenter ce rapport.

Monsieur LANCE Jean-Pierre présente la fiche synthétique remise à chaque conseiller et invite chaque conseiller à consulter le rapport 2009 mis à leur disposition. Ce rapport n'appelle pas de remarque particulière si ce n'est le résultat de plus en plus performant au niveau du rendement du réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

INSTAURATION D'UN MINIMA POUR LE REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire présente la possibilité de mettre en place par filière et suivant les modalités de prime du personnel communal un minima pour le régime indemnitaire. La commission du personnel a validé la proposition telle que définie dans le tableau ci-après :

REGIME INDEMNITAIRE			
Filière Technique- Filière du Patrimoine - Filière Sociale			
INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE			
	BASES	Coefficient 2	Montant mensuel temps plein
Echelle 3	447.05 €	447.05 x 2 /12	74.51 €
Echelle 4	461.98 €	461.98 x 2 /12	77.00 €
Echelle 5	467.32 €	467.32 x 2 /12	77.89 €
Echelle 6	473.73 €	473.73 x 2 /12	78.96 €
Filière administrative			
INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES			
	BASES	Coefficient 1	Montant mensuel temps plein
Attaché	1 372.04 €	1372.04 x 1 /12	114.34 €
Rédacteur	1 250.08 €	1250.08 x 1 /12	104.17 €
Adjt Ppal 1ère classe	1 173.86 €	1173.86 x 1 /12	97.82 €
Adjt Ppal 2ème classe	1 173.86 €	1173.86 x 1 /12	97.82 €
Adjt 1ère classe	1 173.86 €	1173.86 x 1 /12	97.82 €
Adjt 2ème classe	1 143.37 €	1143.37 x 1 /12	95.28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 DECIDE de valider ce minima dans le cadre de l'application du régime indemnitaire ;
 DECIDE de mettre en place ce minima dès le 1^{er} juillet 2010 ;
 RAPPELLE que Monsieur le Maire est chargé de l'attribution individuelle des primes.

DECISION MODIFICATIVE N°6 : REAJUSTEMENTS COMPTABLES

Objet de la dépense	Augmentation des crédits		Diminution des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Réajustement comptable lié à l'emprunt pour avance TVA	1641 R	+ 6 988 €	021 R	- 6 988 €
	66111 D	+ 6 988 €	023 D	- 6 988 €

DECISION MODIFICATIVE N°7 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DU COMITE DE JUMELAGE

Objet de la dépense	Augmentation des crédits		Diminution des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Versement d'une subvention exceptionnelle pour l'accueil des allemands par le Comité de Jumelage	6574 D	+ 435 €	022 D	- 435 €

DECISION MODIFICATIVE N°8 : RESTAURATION DU TABLEAU « LA VIERGE DE PITIE »

Objet de la dépense	Augmentation des crédits		Diminution des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Intégration de la dépense liée à la restauration du tableau « la vierge de pitié »	2188 D	+ 5 080 €	020 D	- 3 400 €
	1321 R	+ 1 680 €		

AVENANT N°1 : CONTRAT DE BALAYAGE DES CANIVEAUX AVEC VEOLIA

Monsieur le Maire expose la nécessité de prolonger de 6 mois la durée du contrat de balayage des caniveaux afin d'avoir le temps de lancer une nouvelle consultation et ainsi renouveler le contrat au 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec la société Veolia visant à reconduire la durée du contrat jusqu'au 31/12/2010 ;

DEMANDE à Monsieur le Maire de lancer une nouvelle consultation dès le mois de septembre 2010.

IMPLANTATION DE COMMERCES ALIMENTAIRES A LA BIJUDE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2005 visant à émettre un avis défavorable à l'implantation de commerces de bouche à la Bijude et ce afin de préserver les commerçants locaux.

Monsieur le Maire expose les problèmes rencontrés avec Monsieur Doublet, promoteur de cases commerciales au lieu-dit de la Bijude, qui s'était engagé solennellement à respecter cette décision. Le problème se pose aujourd'hui puisqu'en finalité Monsieur Doublet a signé un bail avec une enseigne correspondant à un commerce de bouche.

Monsieur le Maire expose que les communes voisines, à juste titre, ont tout de suite réagi face à cette implantation. Monsieur le Maire au vu de ces éléments demande au Conseil Municipal de délibérer de nouveau sur ce sujet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENOUVELLE son opposition à tout projet d'implantation d'un commerce alimentaire à la Bijude. MARQUE par cette délibération sa solidarité envers les communes voisines sur ce sujet.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR SIEGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU CONSEIL GENERAL DU CALVADOS POUR LA CREATION DE LA 2EME VOIE

Monsieur le Maire rappelle la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée avec le Conseil Général du Calvados concernant la création de la 2^{ème} voie principale.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner un membre titulaire du Conseil Municipal pour siéger à ladite commission ainsi qu'un suppléant en cas d'empêchement de ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de désigner Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire, comme délégué titulaire auprès de la commission d'appel d'offres du Conseil Général du Calvados ;

DECIDE de désigner Monsieur THUILLIER-HAMEL Gérard, Maire-Adjoint, délégué suppléant auprès de cette même instance.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur FREMAUX Michel dresse le bilan des travaux du C.M.J.E qui seront présentés lors du forum des associations en septembre prochain. Les panneaux clignotants proposés par les membres du C.M.J.E seront prochainement installés et permettront de renforcer la sécurisation des passages piétons. L'élection du nouveau C.M.J.E se déroulera le 9 octobre prochain et d'ici-là il est possible de se porter candidat auprès des services de la mairie.

Monsieur FREMAUX Michel indique que le SIVOM des Quatre Chemins, dans le cadre du secteur enfance et jeunesse, affiche un taux d'inscriptions très important au mois de juillet.

Monsieur FREMAUX Michel tient à remercier tous les conseillers qui ont donné de leur temps le 13 juin dernier pour l'organisation des courants de la liberté.

Madame BACCONNIER Bernadette fait part des remerciements de l'E.P.H.A.D de Douvres la Délivrante pour la subvention versée en 2010.

Madame BACCONNIER Bernadette présente le bilan de la réunion organisée par AIRE.

Madame DIOUF Ghislaine demande s'il est possible de réfléchir sur la possibilité de mettre en place à l'avenir une crèche ou un système de garde pour les enfants en bas âge en raison notamment de l'accroissement futur de la population lié directement aux nouveaux lotissements. Monsieur le Maire l'informe que la Commune est dans l'attente des décisions gouvernementales concernant les enfants de maternelle et charge la commission du personnel de lancer une réflexion globale intégrant la garde des enfants de 0 à 2 ans.

Monsieur THOMASSE Daniel présente les chiffres communiqués par l'INSEE à savoir une base de 2 518 habitants recensés à laquelle il faudra ajouter environ 100 personnes issues des doubles comptages.

Monsieur THOMASSE Daniel fait état de rumeurs concernant le déplacement des terrains de tennis. Monsieur le Maire rappelle que seul un projet de création de deux cases commerciales est acté.

Monsieur LEMAIRE Régis souhaite l'organisation d'une réunion informelle entre les conseillers afin de pouvoir débattre des grands projets lancés par Caen la Mer. Monsieur le Maire trouve cette initiative très bonne et propose une réunion en septembre ou octobre, suivant les calendriers de chacun.

Monsieur LEMAIRE Régis demande ce que signifient certains marquages au sol de couleur présents sur la chaussée. Monsieur le Maire l'informe que certains sont liés aux courants de la Liberté et d'autres proviennent de courses ou rallyes divers organisés sur la commune.

Monsieur LEMAIRE Régis demande ce qu'il en est des travaux d'implantation d'un Shelter par France Telecom en vue d'améliorer le haut débit sur le territoire communal. Monsieur FREMAUX Michel l'informe que le calendrier est respecté ; la commercialisation pourra bien intervenir début novembre 2010, comme annoncé précédemment.

Madame LE BARBEY Chantal indique qu'une corniche dans l'église de Beuville est endommagée et présente un danger. Monsieur le Maire charge les services techniques de se rendre sur place.

Madame DE SLOOVERE Françoise informe ses collègues sur l'état d'avancement de la rédaction du bulletin municipal. Ce dernier sera distribué aux environs du 7 juillet 2010.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00 H 15.